



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Janvier 2023

Excusés : Jean-Pierre ROUSSEL (procuration à Bruno MOUGIN), Isabelle GEHIN (procuration à Marie-Claude BLAEVOET), Céline VUILLEMIN (procuration à Cathy BRAND), Théo ARMBRUSTER (procuration à Christian VITU)

Absent : Benjamin RENNER

Secrétaire de séance : Emilie LANGLOIS

En préambule du Conseil Municipal, la société INKIVARI dont le siège social est à Epinal, représentée par son gérant Cyril MARCH, est venue présenter son offre concernant la conformité de la commune au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Approbation du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 : Unanimité

Délégations de Monsieur le Maire :

- FMT DIVOUX : acompte travaux salle polyvalente : 5891.52 €
- MULLER : acompte travaux salle polyvalente : 54 472.05 €

DIA 4^{ème} Trimestre 2022 :

Le registre des DIA du 4^{ème} Trimestre 2022 a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

Programme d'actions en forêt communale pour 2023 :

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2023, le Conseil Municipal décide de l'inscription des travaux suivants :

- Travaux sylvicoles : 5 700 € HT
- Travaux d'infrastructure : 8 940 € HT
- Travaux d'abattage démontage sommaire en lien avec la crise sanitaire : 3 600 € HT

Voté à l'unanimité.

Etat d'assiette 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des prévisions de l'ONF concernant les coupes à asséoir en 2023 dans la forêt communale de Raon aux Bois relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'asseoir les coupes telles que définies dans l'estimation, soit 3 411 m3.

Voté à l'unanimité.

Règlement intérieur de la bibliothèque :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver quelques modifications apportées au règlement intérieur de la bibliothèque :

- En cas de retard dans le retour des livres, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents : rappel par voie de messagerie, suspensions du droit au prêt...
- En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur : 10 € pour un livre de poche ou 30 € pour un livre broché ou relié. En cas de détériorations répétées, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.
- Le parking, réservé aux usagers et au personnel de la bibliothèque et de l'école, n'est pas un terrain de jeux et il est spécifié que le stationnement sur le parking du Bexy se fait en marche arrière pour des raisons de visibilité.

Voté à l'unanimité.

Acceptation d'un don d'une parcelle :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de Madame Anne Marie URBAIN LAMBERT de céder à titre gratuit sa parcelle cadastrée section B 552 à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don fait par Madame Anne Marie URBAIN LAMBERT et confie l'acte notarié à Maître Aurélie HENRY, Notaire à Arches.

Voté à l'unanimité.

Tarifs photocopies :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs des photocopies à compter du 01 Janvier 2023 ainsi :

TARIFS PARTICULIERS		
Format A4 Noir et Blanc	Recto : 0.20 €	Recto Verso : 0.20 €
Format A4 Couleur	Recto : 0.50 €	Recto Verso : 1 €
Format A3 Noir et Blanc	Recto : 0.25 €	Recto Verso : 0.25 €
Format A3 Couleur	Recto : 1 €	Recto Verso : 2 €
TARIFS ASSOCIATIONS		
Format A4 Noir et Blanc	Recto : 0.10 €	Recto Verso : 0.10 €
Format A4 Couleur	Recto : 0.30 €	Recto Verso : 0.50 €
Format A3 Noir et Blanc	Recto : 0.15 €	Recto Verso : 0.15 €
Format A3 Couleur	Recto : 0.50 €	Recto Verso : 0.70 €

Voté à l'unanimité.

Validation du contrat de projet et du fonds forestier national FODEX :

Après avoir pris connaissance du contrat de projet FODEX, le Conseil Municipal le valide ainsi que le fonds forestier territorial à hauteur de 1 € / hectare de forêt communale et par an. Ce dernier sera créé après la labellisation nationale et durera le temps du label.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer le contrat de projet en date du 28 Janvier 2023 à Monthureux sur Saône.

Voté à l'unanimité.

Délibération fixant les cadences d'amortissement :

Suite au passage de la commune à la nomenclature comptable M57, le Conseil Municipal doit approuver les cadences d'amortissements.

Par dérogation au prorata temporis, le Conseil Municipal choisit d'amortir en année pleine, à compter de l'exercice suivant la mise en service du bien amortissable.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Bruno MOUGIN présente le bilan forestier de l'année 2022 : 3574 m³ de bois ont été martelés, soit 2126 m³ de moins que ce que prévoit le plan d'aménagement qui présente déjà un état d'avancement de 2.36 années. Les recettes réalisées en 2022 se montent à 202 925 € avec une prévision budgétaire de 180 000 €.
- Monsieur le Maire : suite à des plaintes de voisins, des conteneurs à verre insonorisés ont été livrés Place Abbé Jeanroy et Place du Bexy.
- Un service minimum d'accueil des enfants scolarisés sera mis en place le jeudi 19 Janvier suite à la grève de tous les enseignants du groupe scolaire.
- Emilie LANGLOIS souhaite savoir à quelle date la salle polyvalente pourra accueillir des manifestations. Jean-Luc BOUTIN affirme que cette salle sera opérationnelle à compter du 01 Mars et qu'elle accueillera la restauration scolaire afin de commencer les travaux dans la salle Stouvenel.
- Marie-Claude BLAEVOET se félicite de la soirée des vœux organisée entre le Conseil Municipal et les agents communaux.
- Bruno MOUGIN souhaite que les services du SICOVAD soient contactés afin de vérifier à quels secteurs de la commune devront être installés des containers à tri. Il demande à ce qu'une réunion soit organisée avec les services du Conseil Départemental au sujet des travaux du carrefour de la Racine. Il revient également sur l'accident qui a eu lieu à Champé avec la société de chasse et les câbles d'électricité dénudés.
- Jean-Luc BOUTIN fait part de l'avancée des travaux de la salle polyvalente ; les radiateurs pour les plafonds de la grande salle sont arrivés ; le plaquiste réalise l'ossature de la grande salle pour le plafond et la mezzanine ; les menuiseries extérieures ont été livrées et seront bientôt posées.

- Gérard TALIETTI : pas de fuites d'eau réparées encore cette année. Le tournage du film des vœux aura lieu ce mercredi 18 Janvier.
- Cathy BRAND : l'association SIEL BLEU continuera à donner ses cours de gymnastique le mercredi matin. Dans le cadre des 507 sapins, des mercredis intergénérationnels ont lieu avec le centre de loisirs, le club des Chanterelles et la MAM les Ptits Choux.
- Monsieur le Maire : une première restitution du projet du parcours de bien-être du Bambois aura lieu le 01 Février avec le Conseil Municipal et une deuxième le 08 Février avec le petit groupe de travail qui s'est déjà réuni une première fois.

Fin de séance à 22 : 35.